

Numéro de dossier : 1114400041

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du « Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ».

Il est recommandé :

- 1- d'annuler l'avis de motion donné au conseil municipal à sa séance du 22 juin (CM11 0528);
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » modifié par le changement de son annexe, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

Il est recommandé au conseil municipal:

- 3- d'abroger la résolution CM11 0528-1 adoptée à la séance du conseil municipal du 22 juin 2011;
- 4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2011-08-10 12:02:39, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement